

Méthanisation de type « agricole » et « industriel territorial »

Retour d'expérience interopérateurs sur l'injection de biométhane

Année 2025



Poste d'injection Biométhane v4
Crédit photo : vue d'artiste, GRDF

REX injection « agricole » et « industriel territorial » 2025

A retenir

Le nombre total de sites continue de croître en 2025 avec **65 nouveaux sites agricoles** et **industriels** mis en service.

La disponibilité moyenne des **postes d'injection** est stable (99,6% en 2025, 99,2% en 2024) et reste largement supérieure aux valeurs contractuelles (95 ou 97 %).

Performance d'injection - utilisation de la Cmax

L'utilisation de la Cmax en 2025 est de 94,5% au global, ce qui est un très bon niveau d'injection, en légère augmentation par rapport à 2024. Les facteurs connus pouvant contribuer à cette performance sont les renforcements réseaux (rebours et maillages) et la professionnalisation de la filière.

Les sites agricoles de **plus de 2 ans** présentent **de très bonnes performances** (moyenne : 96,0 %, médiane : 99,6 %).

Les nouveaux sites (moins de 3 mois) sont particulièrement performants en 2025 (89 %) et injectent avec régularité (écart type de débit d'injection : 34%).

Les sites industriels voient leur performance s'améliorer (73,2%).

Sommaire

Bilan de l'injection
de Biométhane en
France en 2025



Retour
d'expérience de
l'injection des
sites de types
« agricole » et
« industriel
territorial »



Evolutions
contextuelles de la
filière



Sommaire

Bilan de l'injection
de Biométhane en
France en 2025

- Sites en injection
- Chiffres clés
- Offre d'épuration biogaz

Retour
d'expérience de
l'injection des
sites de types
« agricole » et
« industriel
territorial »



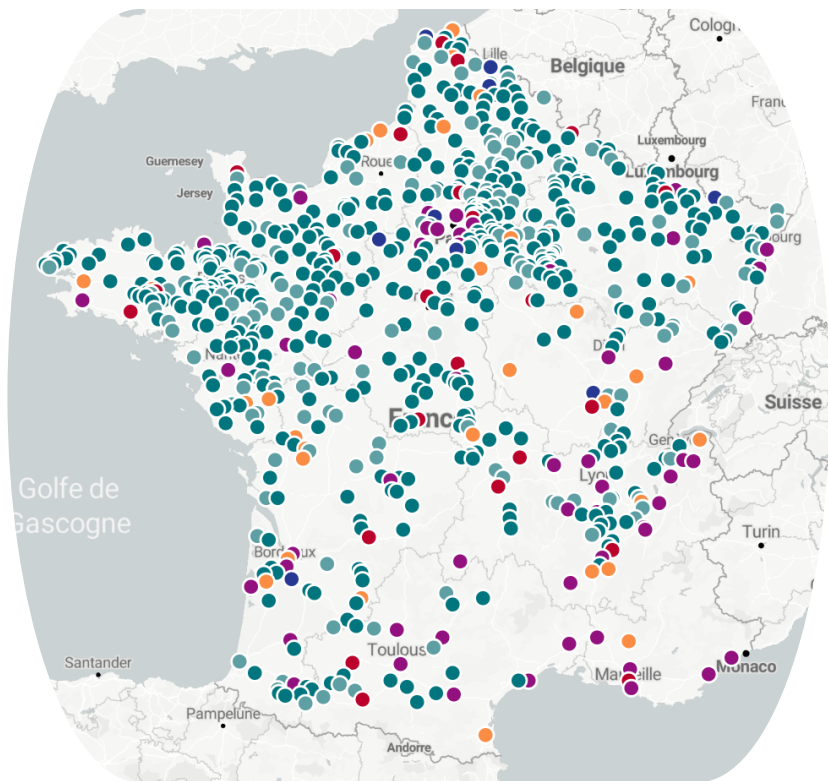
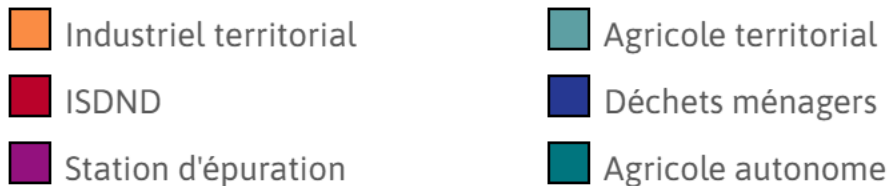
Evolutions
contextuelles de la
filière



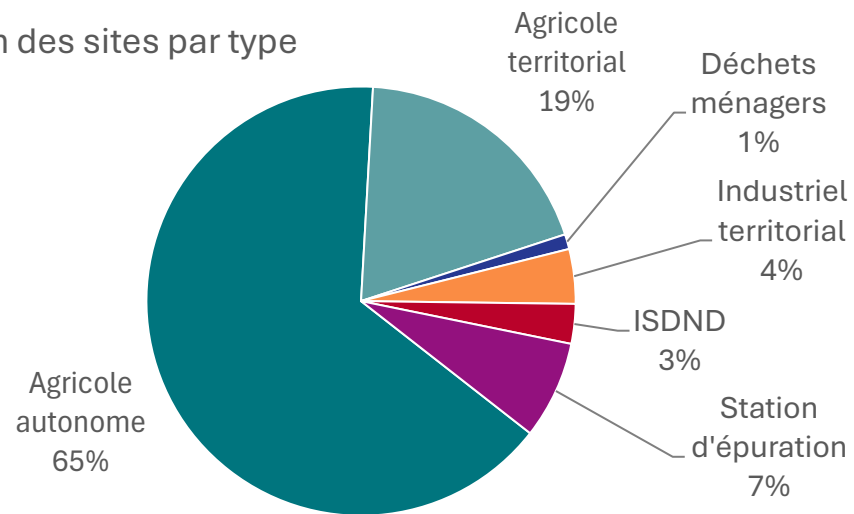
Au 31/12/2025 : 802 sites de méthanisation en fonctionnement

Tous réseaux de gaz confondus

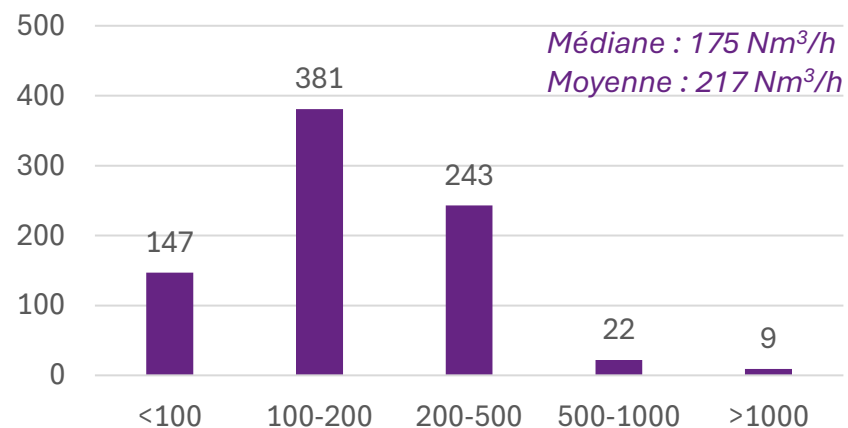
Type de site (Nombre)



Répartition des sites par type



Répartition des sites par taille (Cmax en Nm3/h)



Chiffres clés 2025 – Tous types de sites

Les réseaux français accueillent de plus en plus de gaz vert

13,5 TWh

injectés dans les réseaux de gaz en 2025 (+1,9 TWh par rapport à 2024, +16%)

15,5 TWh

C'est la capacité maximale annuelle d'injection installée en France à fin 2025 (+1,6 TWh par rapport à 2024, +12%)

802

unités de méthanisation injectent dans les réseaux gaz à fin 2025

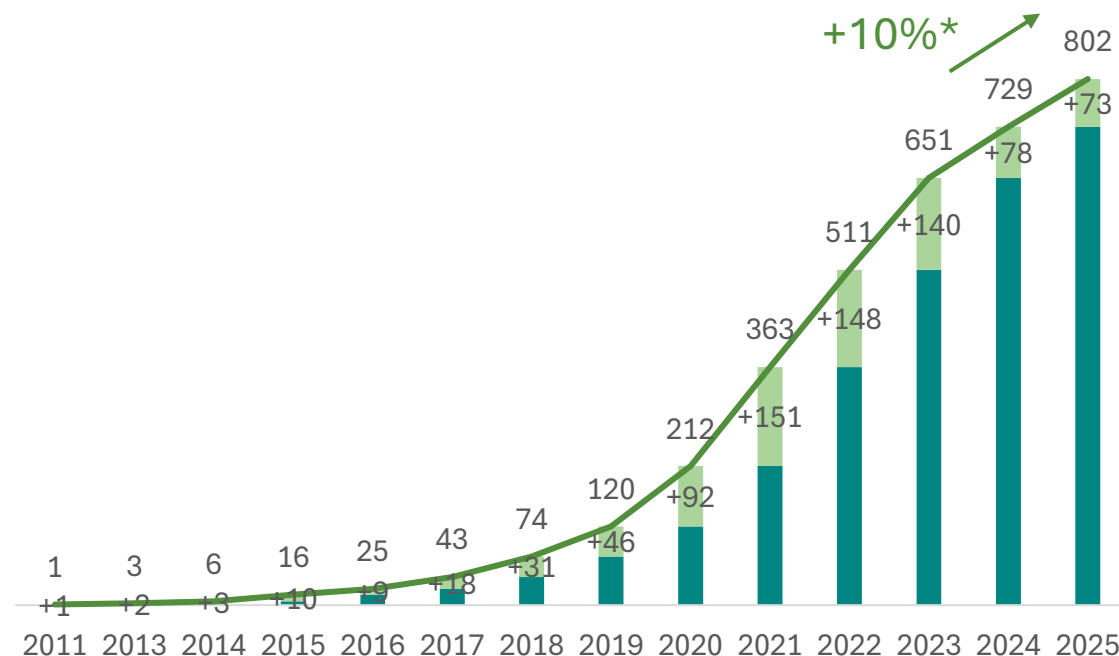
+73

nouveaux sites ont été mis en service en 2025*

3,9%

de la consommation de gaz naturel (3,2% en 2024)

Nombre de sites de méthanisation (source : ODRE)

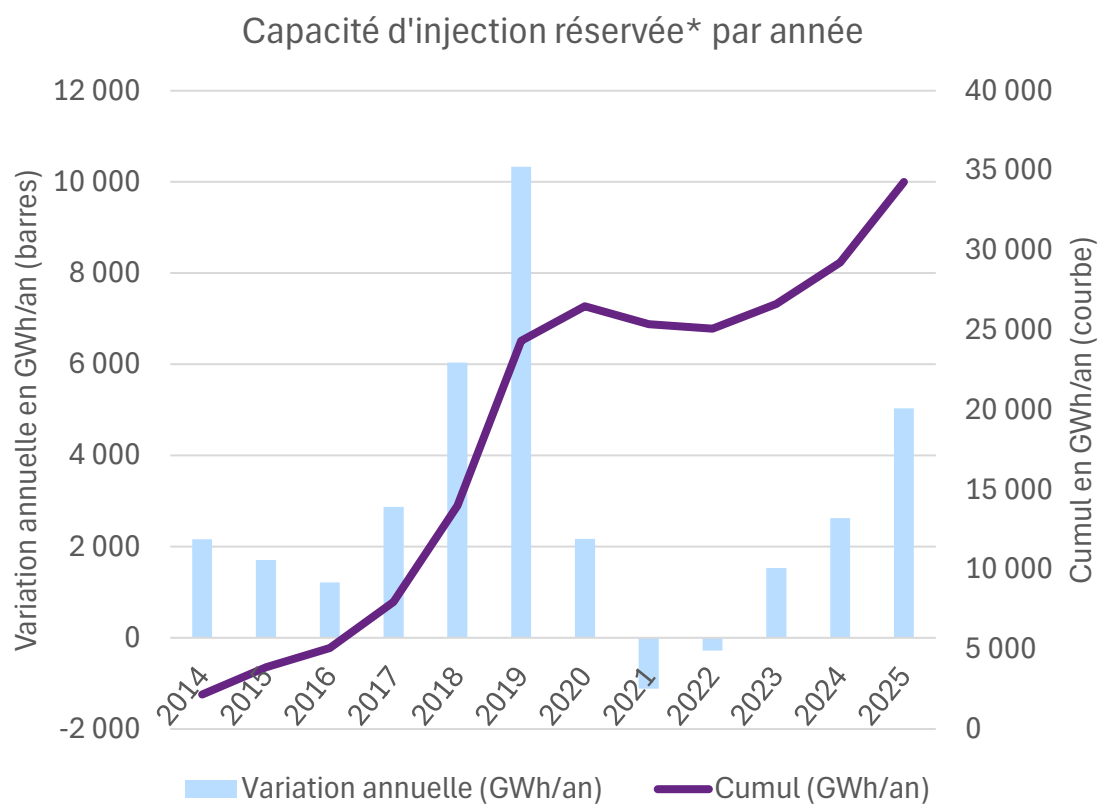


*La baisse du nombre de mises en service à partir de 2022 s'explique par la diminution des Tarifs d'Achat de 2020 couplée au délai de 3 à 5 ans entre le lancement et la mise en service d'un projet. Le Tarif d'Achat ayant été réajusté en 2023 par indexation sur l'inflation, un nombre plus conséquent de mises en service devrait être observé dans les prochaines années.

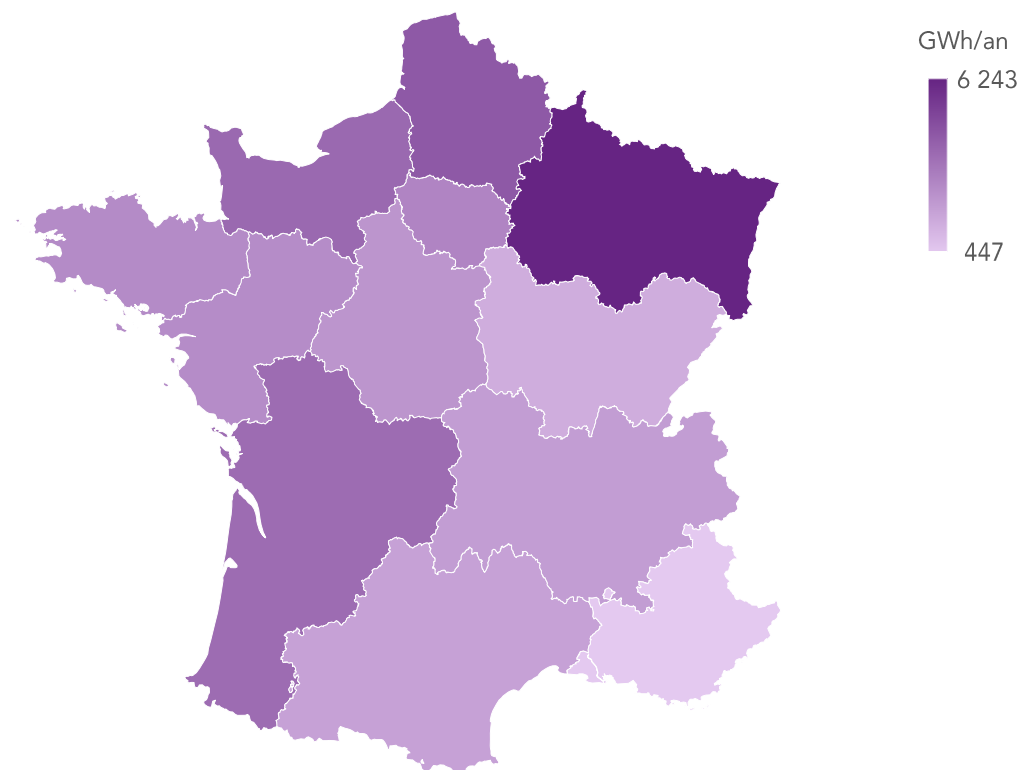
Source : ODRE

L'injection de biométhane poursuit son essor

1575 projets de méthanisation inscrits dans le registre de réservation de capacité d'injection au 31 décembre 2025, représentant une capacité cumulée de **34,2 TWh/an**.



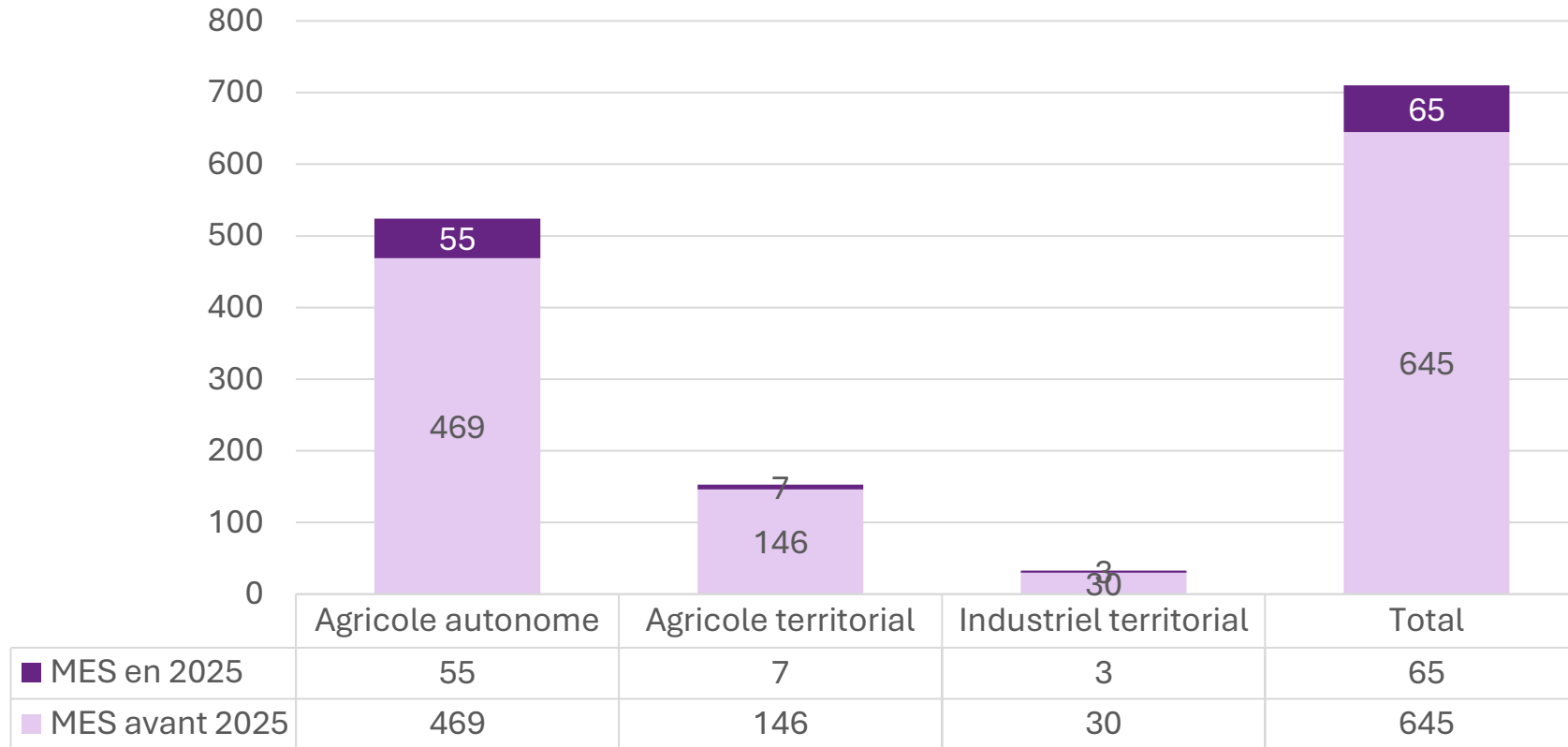
Capacité d'injection réservée* en 2025 par région



*La capacité d'injection réservée désigne à la fois les Cmax en service et celles en file d'attente dans le registre

Fin 2025, 710 sites de type « agricole » et « industriel territorial » injectent

Sites de méthanisation en injection par type et date de mise en service



708 sites analysés
dans ce REX*



* 2 sites Agricoles Autonomes injectant sur des réseaux d'opérateurs tiers ne sont pas intégrés au présent REX

Chiffres clés 2025 – Sites agricoles et industriels

Tous réseaux de gaz confondus

2025**Evolution par rapport à 2024**

Disponibilité moyenne des postes d'injection*

99,6%**+0,4 points par rapport à 2024**

Rappel : l'engagement contractuel des opérateurs est de 95 ou 97% minimum

* Disponibilité brute après prise en compte des responsabilités des opérateurs

Utilisation moyenne de leur Cmax par les sites agricoles et industriels en exploitation depuis plus de 3 mois**

94,5%**+0,7 points par rapport à 2024**

Les facteurs connus pouvant contribuer à cette performance sont les renforcements réseaux (rebours et maillages) et la professionnalisation de la filière.

** Sites ayant fini leur phase de montée en charge (+ de 3 mois d'exploitation)

Age moyen des sites agricoles et industriels

3,8 ans**+0,7 an par rapport à 2024**

Bien que conséquent (65), le nombre de nouvelles unités en 2025 est proportionnellement plus faible qu'en 2024 : l'âge moyen du parc analysé augmente mais reste toutefois très jeune.

Utilisation moyenne de leur Cmax par les sites agricoles en exploitation depuis plus de 2 ans***

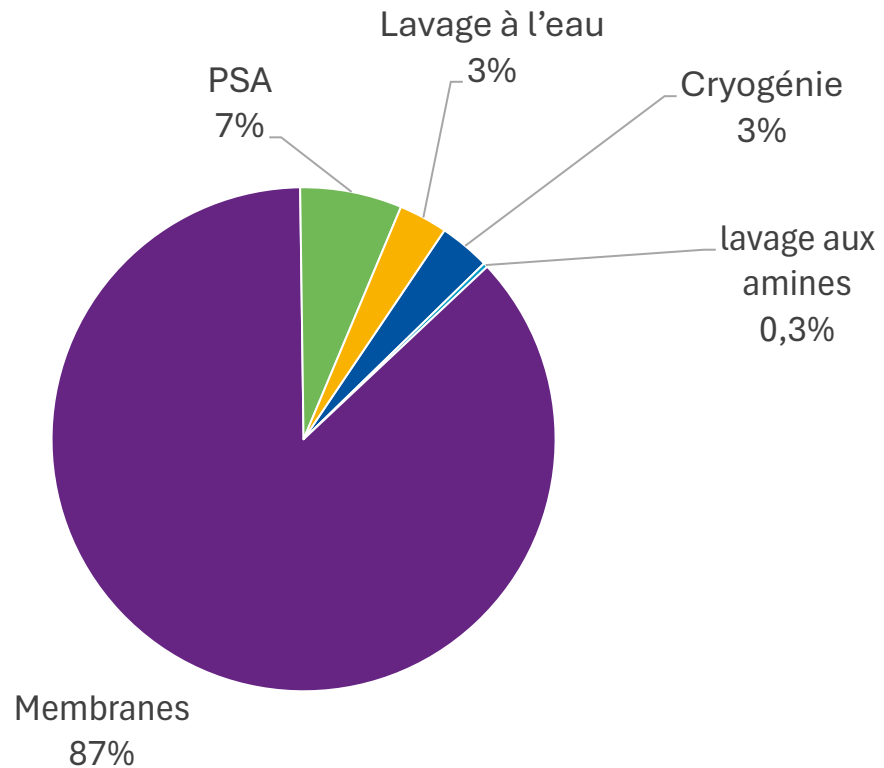
96,0%**+0,7 points par rapport à 2024**

A l'image de l'ensemble des sites, les facteurs connus pouvant contribuer à cette performance sont les renforcements réseaux (rebours et maillages) et la professionnalisation de la filière.

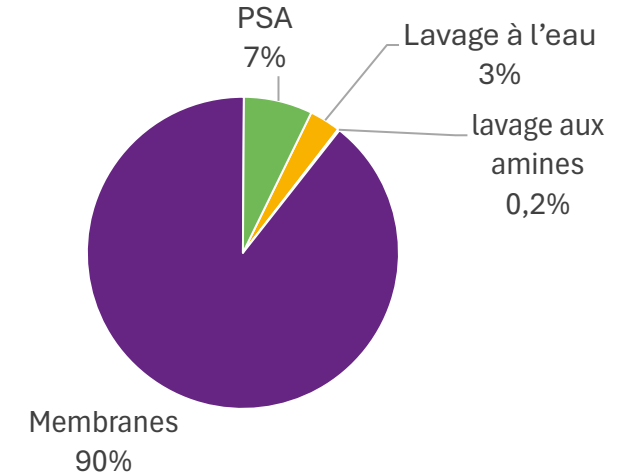
*** mis en service avant le 1er janvier 2024

Une offre diversifiée en matière d'épuration

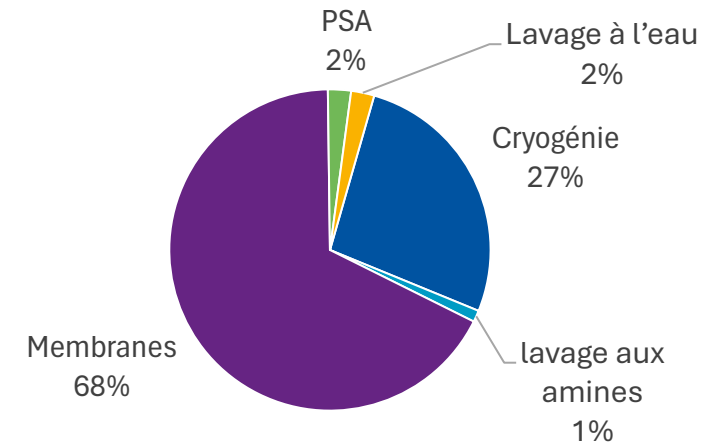
Types de technologies d'épuration à fin 2024



Dont sites de types agricole et industriel



Dont sites de types STEP, ISDND et déchets ménagers



Toutes les technologies d'épuration fournissent un biométhane conforme aux spécifications des opérateurs de réseaux.

Une offre diversifiée en matière d'épuration

Constructeurs implantés en France	Technologie(s) associée(s)
Agrikomp	Membranes
Air Liquide AT	Membranes
Aristot	Membranes
Arol Energy	Membranes, Lavage aux amines
Bright Biomethane	Membranes
Carbotech	PSA
CH4 Systèmes	Lavage à l'eau
Clarke Energy	Membranes
Eisenmann	Membranes
EnviTec Biogas	Membranes
ETW	PSA
Gaseo	PSA
Gazfio	Membranes
Greenlane	Lavage à l'eau
Gruppo AB	Membranes
Hitachi ZI	Membranes, Lavage aux amines
Pentair	Membranes
PRBIO	Membranes, Lavage à l'eau
Prodeval	Membranes
Sysadvance	PSA
Véolia Biothane	Membranes
Verdemobil	PSA
Waga	Cryogénie

Sommaire

Bilan de l'injection
de Biométhane en
France en 2025



Retour
d'expérience de
l'injection des
sites de types
« agricole » et
« industriel
territorial »


- Indicateurs injection
- Changements de Cmax
- Taux disponibilité des postes
d'injection opérateurs
- PCS biométhane

Evolutions
contextuelles de la
filière



Injection de sites – Quelles données analysées ?

Pour les installations de méthanisation agricoles & industrielles territoriales


La période de montée en charge

Pour les sites mis en service en 2025


Les quantités injectées

- Utilisation de la Cmax
$$t = \frac{\text{Débit moyen annuel}}{C_{max}}$$
- Écart type moyen


La disponibilité des postes d'injection

Contractuellement à 95 % ou 97 %

Que « voient » les opérateurs à partir de la mise en service de l'injection ?

- Les quantités et la qualité du biométhane
- Les coupures d'injection
- Les causes de ces coupures quand elles sont dues au poste d'injection ou au réseau
- Les périodes d'observation avant la reprise de l'injection

Que « ne voient-ils pas » ou ne savent-ils pas distinguer ?

- Les causes des coupures d'injection quand elles sont dues au process amont (méthanisation, épuration)
- Ce qu'il s'est passé en amont de la mise en service de l'injection (ex : montée en puissance de la biologie)

Précision sur l'indicateur « Utilisation de la Cmax »



Qu'est-ce que la Cmax ?

Une donnée administrative qui fixe une cible de débit d'injection (en Nm³/h) que les producteurs sont incités à respecter pour bénéficier au mieux du Tarif d'Achat du biométhane.

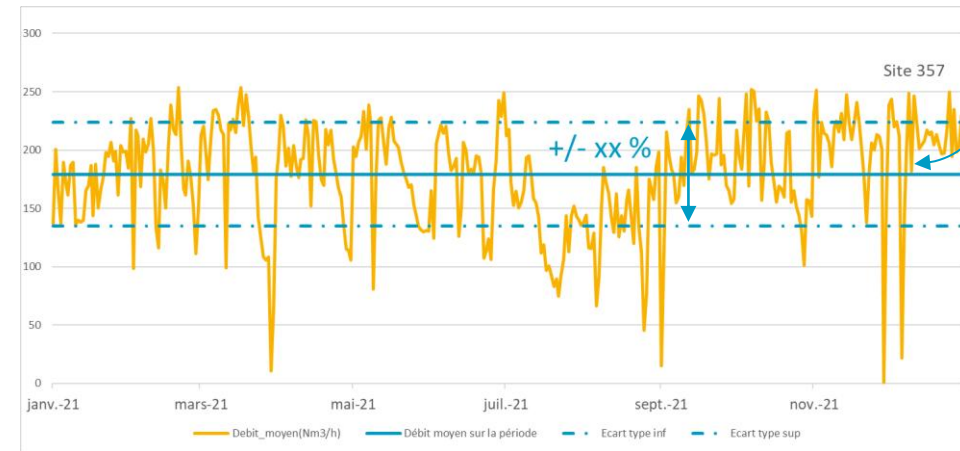
- Cet indicateur, lorsque moyenné sur plusieurs sites, doit être interprété avec recul car il ne mesure pas l'écart-type : les diagrammes à moustache permettent de nuancer la valeur moyenne en donnant une meilleure idée de la distribution.
- La donnée « Cmax » n'est pas une donnée de **dimensionnement technique**. C'est un paramètre qui sert à la **réservation de capacité** et au calcul du **Tarif d'Achat**. Elle n'est pas représentative de la réalité : production saisonnalisée, phasage de montée en charge, etc... Certains sites ont délibérément signé un tarif d'achat avec une Cmax supérieure à leur débit cible actuel pour permettre une future montée en charge. En particulier au-delà de 350 Nm³/h, le tarif d'achat ne décroît plus avec la valeur de Cmax. La signature d'une Cmax supérieure à leur débit cible n'a donc pas d'impact financier.
- **Le taux d'utilisation de la Cmax d'un site n'est donc pas toujours représentatif des performances d'un site.**

Précision sur l'indicateur « Ecart type moyen »



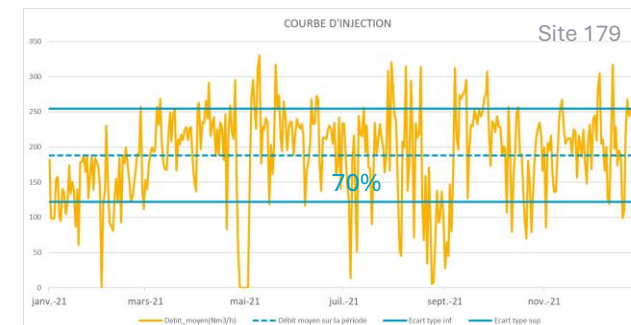
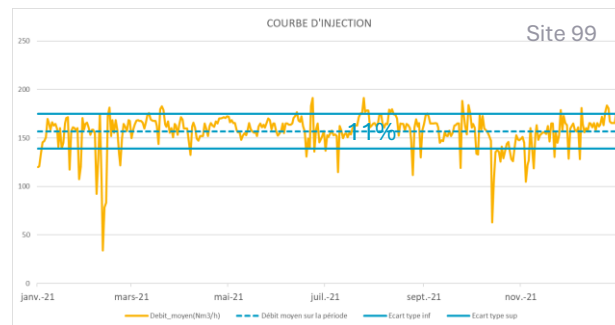
Les quantités
injectées

Ecart type du débit d'injection
par rapport à la moyenne



Plus de 2/3
du temps

- Cet indicateur, permet d'appréhender la **stabilité** du débit d'injection au cours du temps. Il donne la fourchette de valeur dans laquelle se situe la valeur du débit d'injection pendant plus de **2/3 du temps**.
- On calcule la moyenne des écarts types de chaque site. Là encore, cette moyenne ne reflète pas la variabilité des situations selon les sites. L'écart type pouvant varier de 6 à 100%, dans certains cas particuliers.



Indicateurs d'injection pour l'année 2025

690 sites en régime nominal
(+ de 3 mois d'exploitation)

Utilisation de la Cmax

94,5 %

(93,8% en 2024)

Ecart type de débit
d'injection :

34,0 %

(33,6% en 2024)

➤ **Agricole : 95,6 %**

(Pour les 125 sites de Cmax ≤ 200 Nm³/h, moyenne de 98,0% et médiane à 100,0%)

➤ **Industriel territorial : 73,2 %**

Les 32 sites de type « industriel territorial » sont de taille plus importante : leur Cmax moyenne est de 499 Nm³/h. L'incitation à respecter leur Cmax est moins significative. Cependant, leur performance est en amélioration par rapport à 2024 (66,6%).



Voir les 3 zooms qui suivent :

- Zoom 1 - Sites mis en service avant 2025
- Zoom 2 - Sites mis en service en 2025 (+ de 3 mois d'exploitation)
- Zoom 3 - Sites agricoles mis en service depuis plus de 2 ans

18 sites en phase de montée en charge
(- de 3 mois d'exploitation)

Utilisation de la Cmax

89,0 %

(64,8% en 2024)

Ecart type de débit
d'injection :

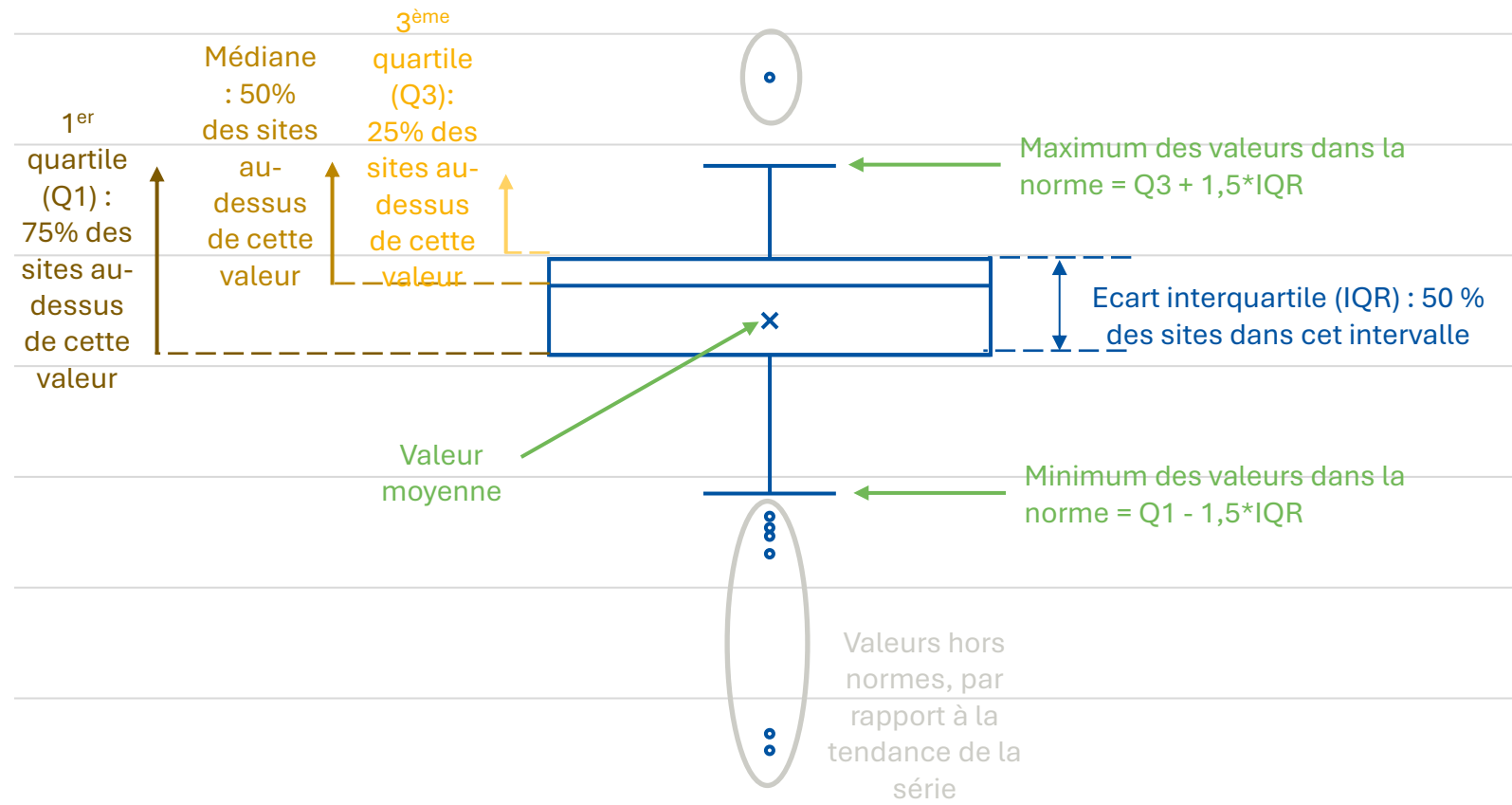
34,1 %

(43,5% en 2024)

➤ **78% des sites injectent déjà au-delà de 70% de leur Cmax (50% en 2024)**

Zoom – Comment interpréter un diagramme boîte à moustaches ?

Etant donné le nombre important de site analysés, les résultats qui suivent sont présentés sous la forme de « diagramme boîte à moustaches ». Cela permet d'appréhender la variabilité des indicateurs de manière synthétique. **Les valeurs hors normes sont prises en compte dans les calculs de la médiane et de la moyenne.***

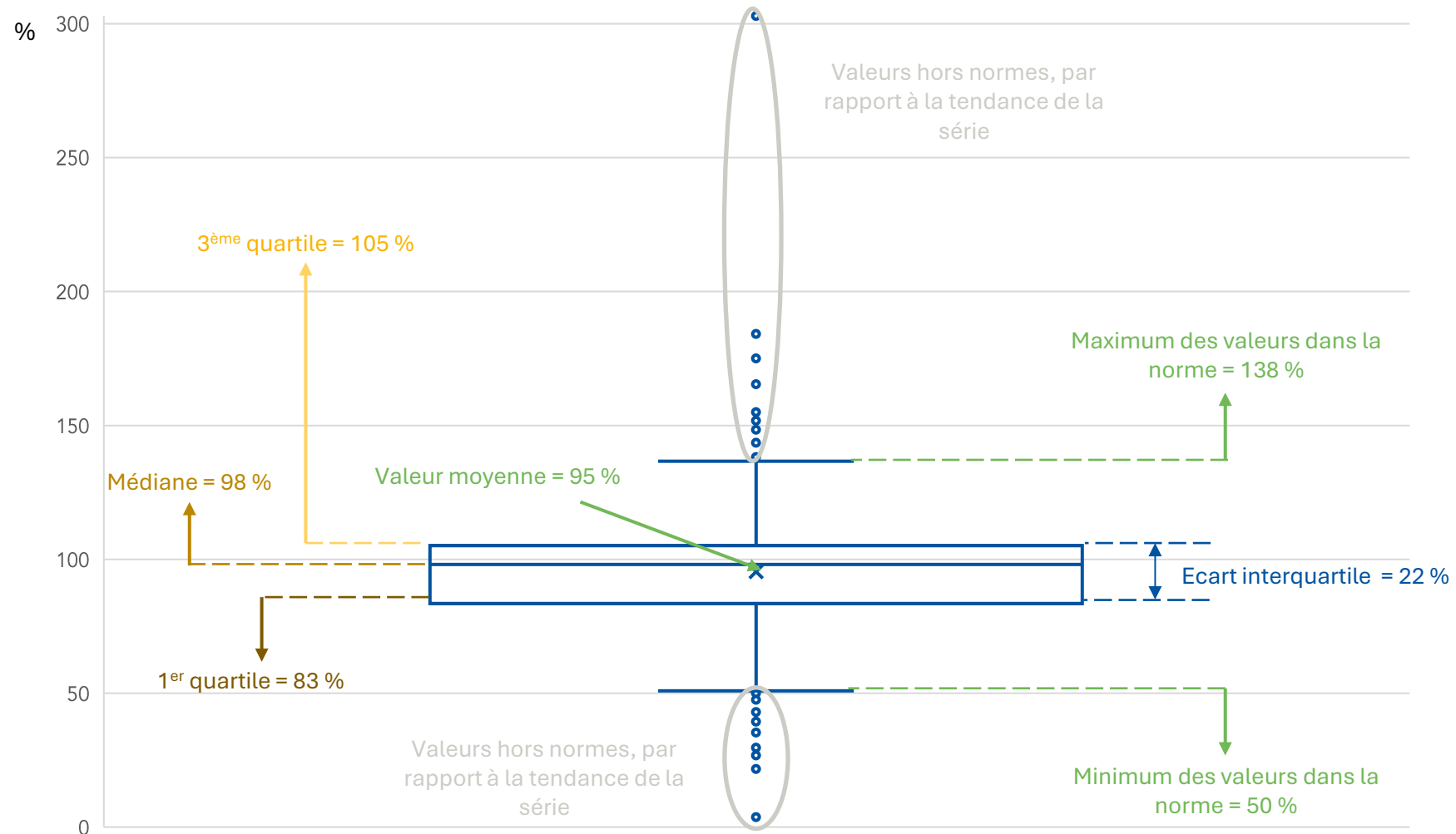


*Les valeurs hors normes se caractérisent par un de ces deux cas :

- strictement supérieures à $Q3 + 1,5 \cdot IQR$
- strictement inférieures à $Q1 - 1,5 \cdot IQR$

Zoom – Comment interpréter un diagramme boîte à moustache ?

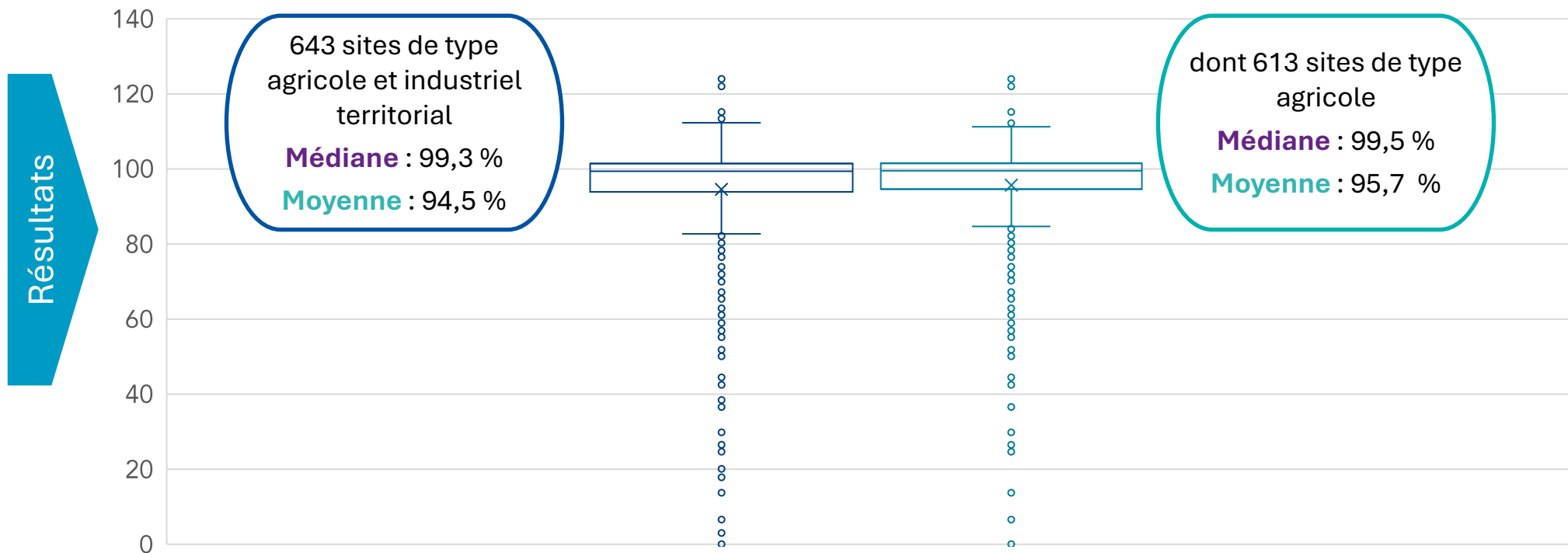
Exemple



Zoom 1 – Sites mis en service avant 2025 (plus d’an de fonctionnement) Agricoles et industriels

Cmax 223 Nm3/h en moyenne

Utilisation de la Cmax par type de site en %

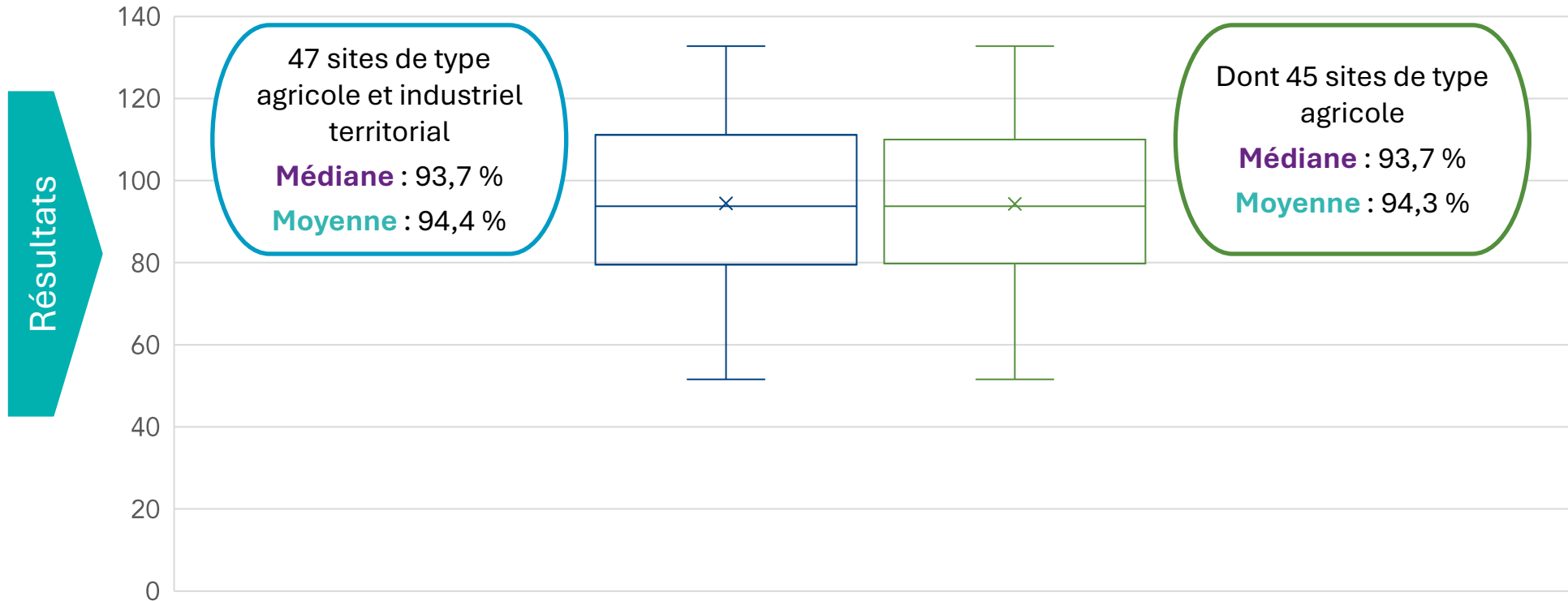


- *Nota bene sur les valeurs hors norme :*
 - Les sites aux taux d'utilisation faibles présentent soit des problèmes de fonctionnement liés à des causes techniques (panne, problème d'intrants) et/ou contractuelles (gestion) soit ont prévu d'augmenter leur production.
 - Les sites aux taux d'utilisation les plus élevés attendent, pour certains, des autorisations administratives pour augmenter officiellement leur capacité maximale d'injection.

Zoom 2 – Sites mis en service en 2025 avec plus de 3 mois d’exploitation Agricoles et industriels

Cmax de 173 Nm3/h en moyenne

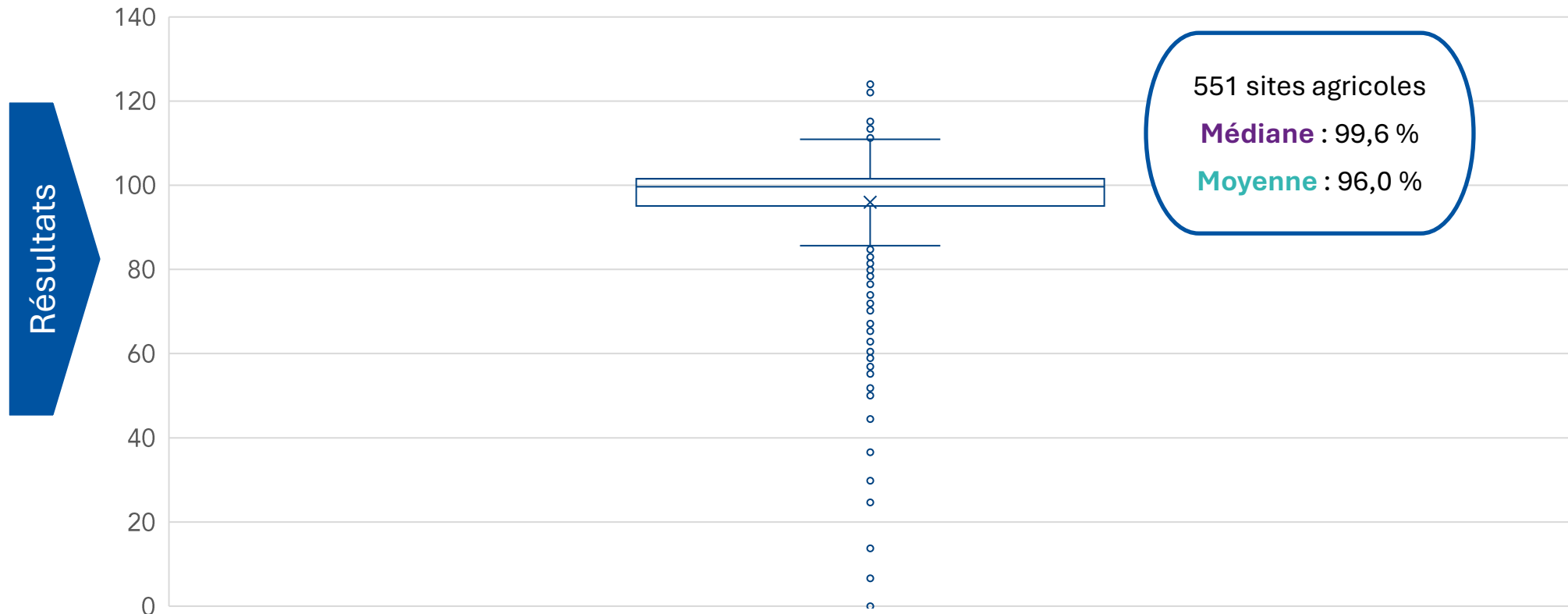
Utilisation de la Cmax par type de site en %



Zoom 3 – Sites agricoles avec 2 ans ou plus d’exploitation (mise en service avant le 1^{er} janvier 2024)

Cmax de 211 Nm3/h en moyenne

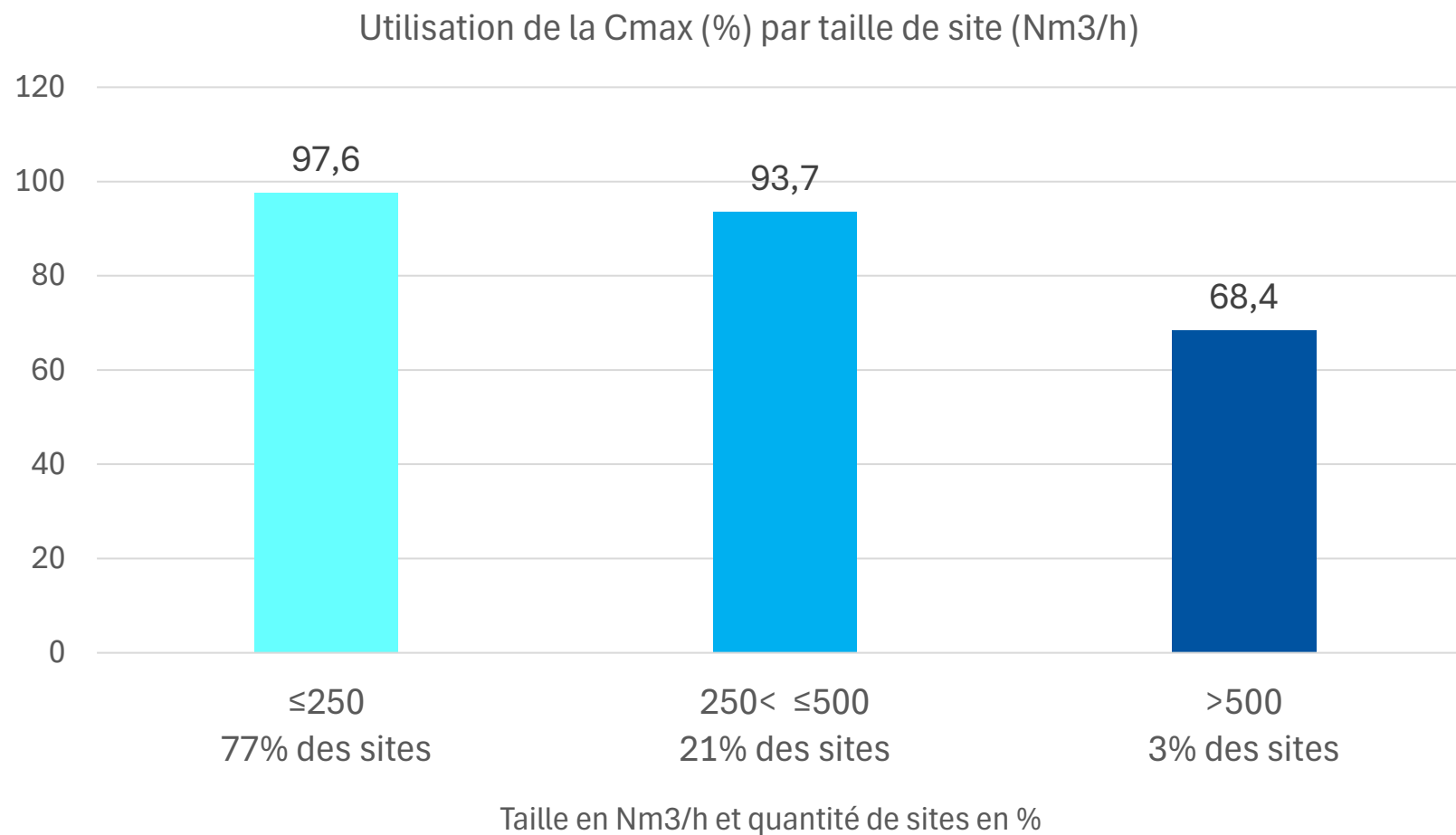
Utilisation de la Cmax par type de site en %



- *Nota bene sur les valeurs hors norme :*
 - Les sites aux taux d'utilisation faibles présentent soit des problèmes de fonctionnement liés à des causes techniques (panne, problème d'intrants) et/ou contractuelles (gestion) soit ont prévu d'augmenter leur production.
 - Les sites aux taux d'utilisation les plus élevés attendent, pour certains, des autorisations administratives pour augmenter officiellement leur capacité maximale d'injection.

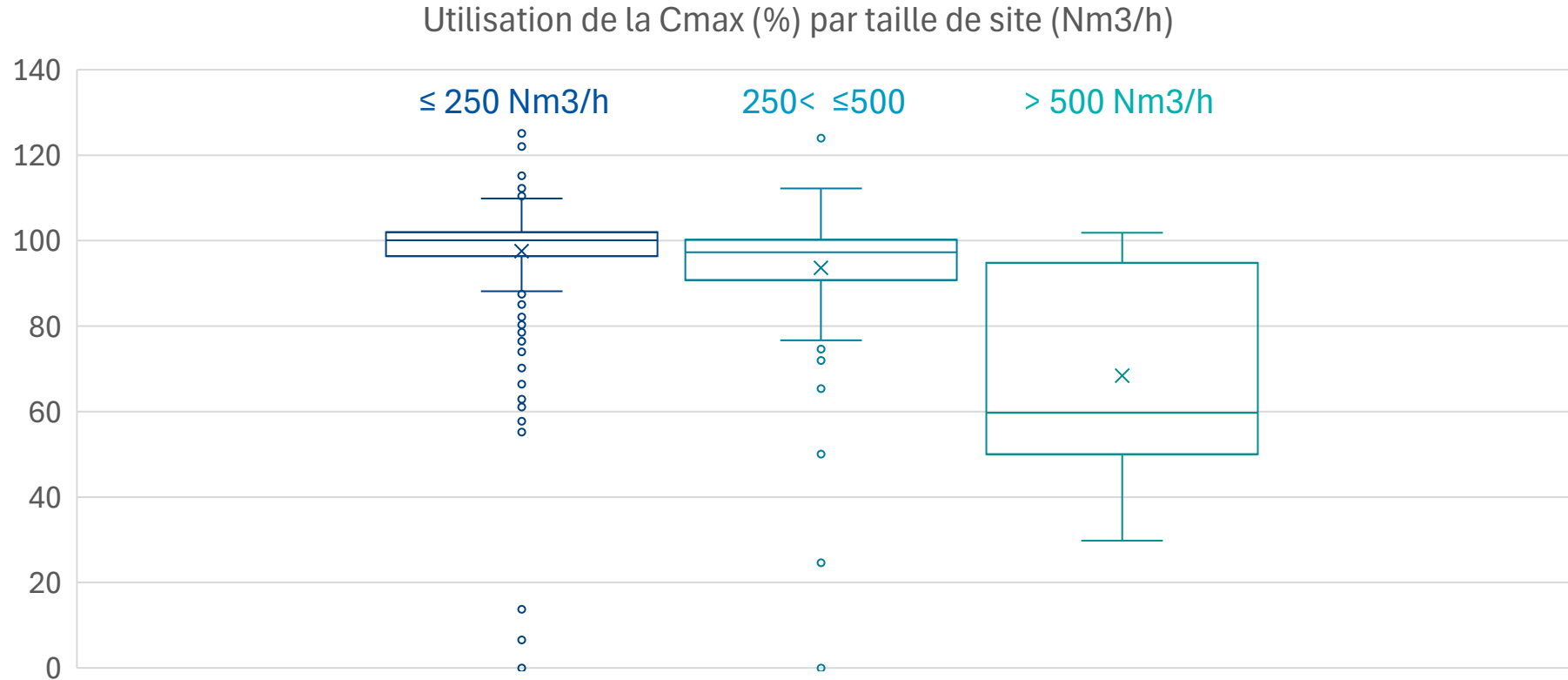
Zoom 3 – Sites agricoles avec 2 ans ou plus d’exploitation (mise en service avant le 1^{er} janvier 2024)

Résultats



Zoom 3 – Sites agricoles avec 2 ans ou plus d'exploitation (mise en service avant le 1^{er} janvier 2024)

Résultats



- La catégorie ≤ 250 se caractérise par **de nombreux sites qui injectent au-delà de leur Cmax** ainsi que quelques sites en difficulté
- La catégorie $250 < \leq 500$ se caractérise par **de bonnes performances** avec peu de sites hors-normes
- La catégorie > 500 présente une plus large distribution des performances

Augmentations de Cmax

Sur les 610 sites de type **agricole** analysés en 2025 et en 2024

→ **36%** ont augmenté de Cmax en 2025 (26% en 2024)

→ En moyenne, les sites augmentent leur Cmax de **17%** (22% en 2024)

→ La moyenne des augmentations est de **27 Nm³/h** (31 en 2024)

→ La Cmax médiane est **180 Nm³/h** (168 en 2024), la Cmax moyenne est 208 Nm³/h (199 en 2024)

Sur les 30 sites de type **industriel territorial** analysés en 2025 et en 2024

→ **20%** ont augmenté de Cmax en 2025 (18% en 2024)

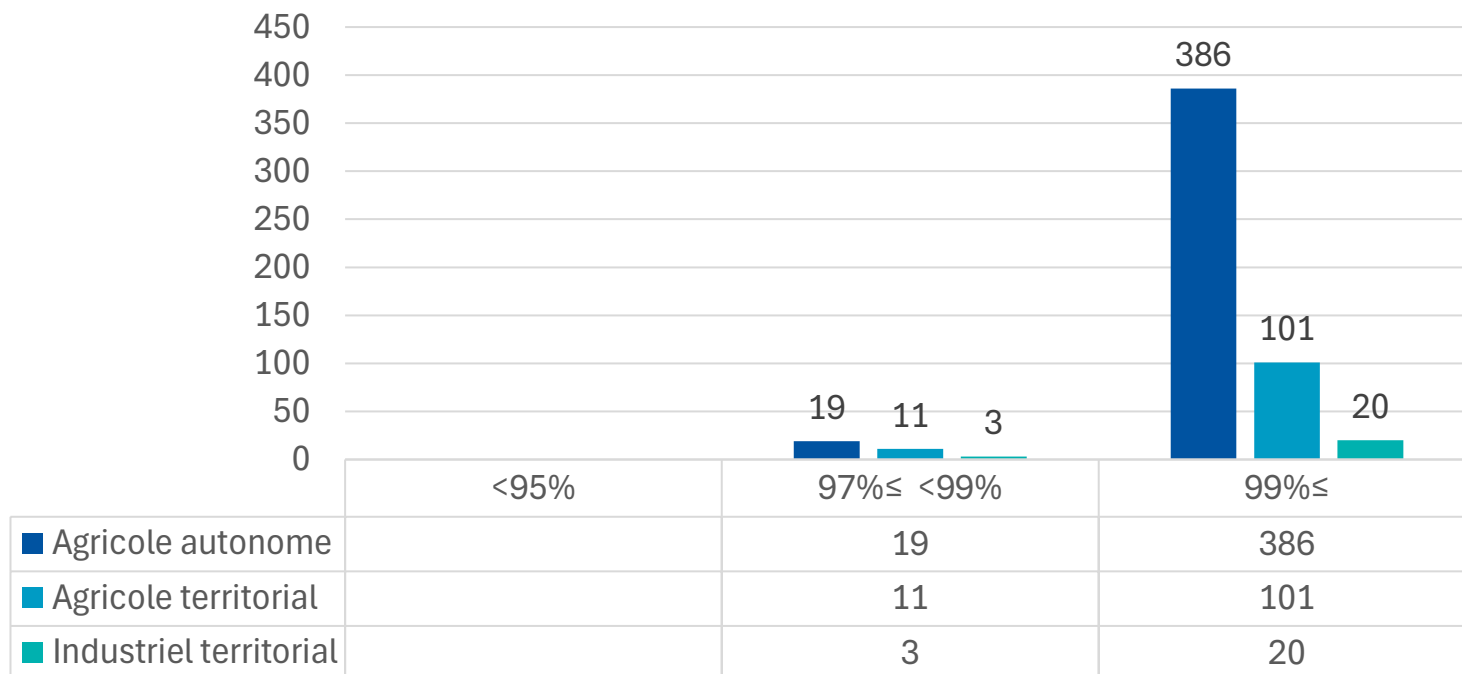
→ En moyenne, les sites augmentent leur Cmax de **14%** (33% en 2024)

→ La moyenne des augmentations est de **33 Nm³/h** (70 en 2024)

→ La Cmax médiane est **256 Nm³/h** (256 aussi en 2024), la Cmax moyenne est 521 Nm³/h (517 en 2024)

Un taux moyen de disponibilité annuelle des postes d'injection de **99,6%**

- Les périodes de non-injection peuvent être le fait du producteur de biométhane (panne de l'installation, défaut de qualité du biométhane, etc.) ou des opérateurs de réseau (pannes du poste d'injection, maintenance, etc.).
- Le tableau ci-dessous montre le taux de disponibilité sur le périmètre des opérateurs de réseau, calculé du 1^{er} janvier (ou à partir de la date de mise en service du site) au 31 décembre 2025, des sites de types agricole et industriel territorial.



Site Médoc Biogaz 2 / Régaz-Bordeaux

18 sites sont exclus de cet indicateur car mis en service moins de 3 mois avant la fin de l'année 2025.

La qualité du biométhane est au rendez-vous

Type de gaz	PCS en kWh/Nm ³	
	Minimum exigé par les opérateurs	Moyenne biométhane injecté
Gaz H (681 sites*)	10,70	10,84
Gaz B (9 sites*)	9,50	10,07

**Sites agricoles et industriels en exploitation depuis plus de 3 mois*



Chromatographe

Le gaz B, qui représente environ 10 % de la consommation de gaz en France, alimente une partie de la région Hauts-de-France, soit près de 1,3 million d'utilisateurs. Il est produit par le gisement de Groningue aux Pays-Bas, dont le gouvernement a décidé l'arrêt de la production au plus tard en 2029.

Afin de maintenir l'approvisionnement en gaz dans la région Hauts-de-France, la France procède à la conversion du gaz B en gaz H depuis 2016. Ce dernier est classé comme étant un gaz riche à faible teneur en azote et par conséquent, à haut pouvoir calorifique. Le gaz H alimente quasiment 90% du territoire français.

Sommaire

Bilan de l'injection
de Biométhane en
France en 2025



Retour
d'expérience de
l'injection des
sites de types
« agricole » et
« industriel
territorial »



Evolutions
contextuelles de la
filière

- Évolutions réglementaires récentes
- Bilan de la mise en œuvre du Droit à l'injection
- Développement des rebours
- Innovations des opérateurs de réseaux au service des gaz verts

Reconversion à l'injection : CPB et abrogation des contrats « BG16 »

Périmètre : Installations de production d'électricité à partir de biogaz (couramment appelées « cogénérations » car la chaleur est valorisée localement) avec un contrat d'obligation d'achat d'électricité de type « BG16 »

Contexte : Jusqu'à présent, les contrats « BG16 » prévoyaient des pénalités en cas de résiliation anticipée. A présent, les pouvoirs publics souhaitent inciter ces installations à injecter le gaz produit dans les réseaux de gaz naturel : l'arrêté du 9 septembre 2025 abroge ce tarif et supprime les pénalités associées.

Changement réglementaire : Ces installations ne bénéficieront pas de l'Obligation d'Achat biométhane mais seront soutenues via les Certificats de Production de Biogaz (CPB). L'arrêté du 26 décembre 2025 précise le coefficient de modulation applicable pour ces installations (nombre de CPB délivrés par MWh de biométhane injecté).

Coefficient applicable : L'arrêté prévoit un relèvement du coefficient de modulation pour les installations de cogénération âgées de plus de 15 ans et de moins de 30 ans se convertissant à l'injection avant le 31 décembre 2029 : elles bénéficieront d'un coefficient de 0,95 CPB pour 1 MWh injecté alors que le coefficient de base reste 0,8.

Le coefficient applicable aux installations de plus de 30 ans demeure inchangé (0,8).

Ce coefficient de 0,95 permettra de mieux rémunérer les producteurs de biométhane qui auparavant produisaient de l'électricité. C'est un moyen de prendre en compte, entre autres, les investissements supplémentaires requis, en particulier pour l'acquisition d'un poste d'épuration.



Site de méthanisation Déméter Energies à Prin-Deyrancon (79) qui prévoit de basculer de la cogénération à l'injection dans les réseaux

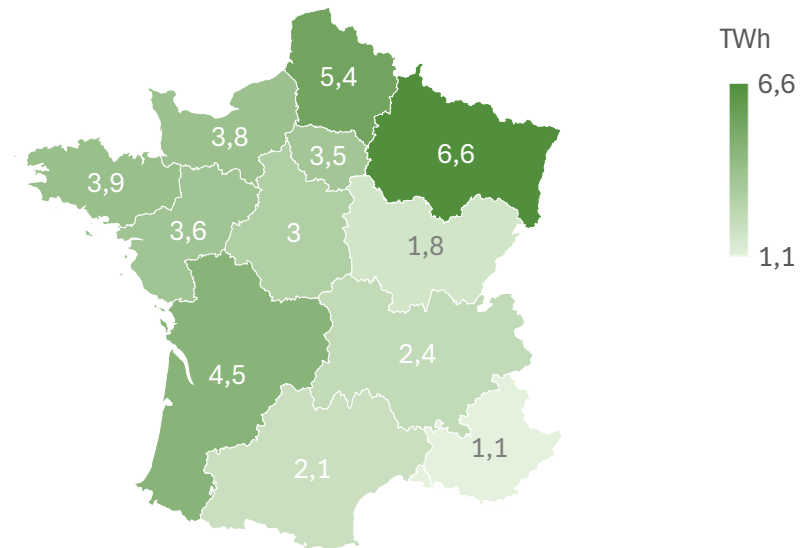
Mise en œuvre du droit à l'injection

Pour accroître les capacités d'accueil du biométhane dans le réseau, des travaux de renforcement sont nécessaires (rebours, maillage). Depuis 2018, la **loi EGALIM** met à la charge des gestionnaires de réseaux la réalisation de ces renforcements, dans certaines zones, selon un critère technicoéconomique établi par la CRE.

~521 M€ d'investissements ont déjà été validés par la CRE : 304 M€ sur le réseau de distribution (maillage) et 217 M€ à l'interface distribution/transport pour des rebours.

Répartition par région de la capacité d'accueil prévisionnelle des réseaux à moyen terme en application des zonages déjà validés (TWh)

370 zones ont été validées par la CRE permettant d'accueillir **41,7 TWh** de biométhane*

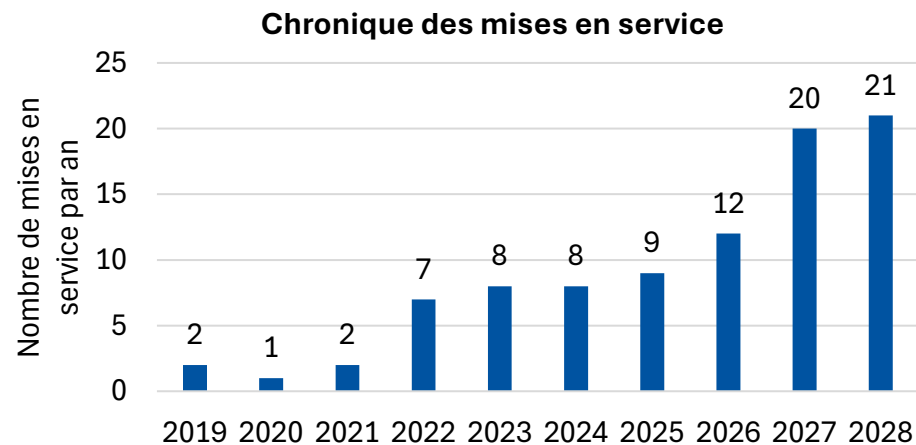
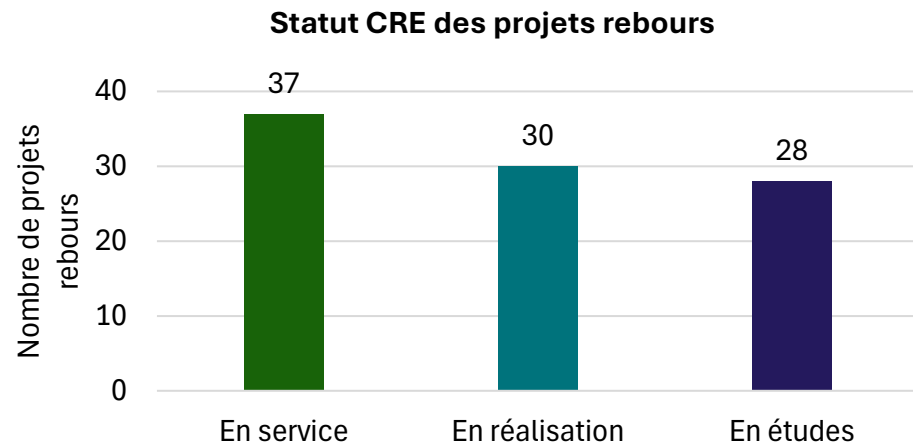


*Cette valeur comptabilise l'ensemble des projets inscrits au registre et des projets potentiels couvrant 20% du potentiel diffus de la zone.

Source : GRDF, février 2026

Etat d'avancement des projets rebours

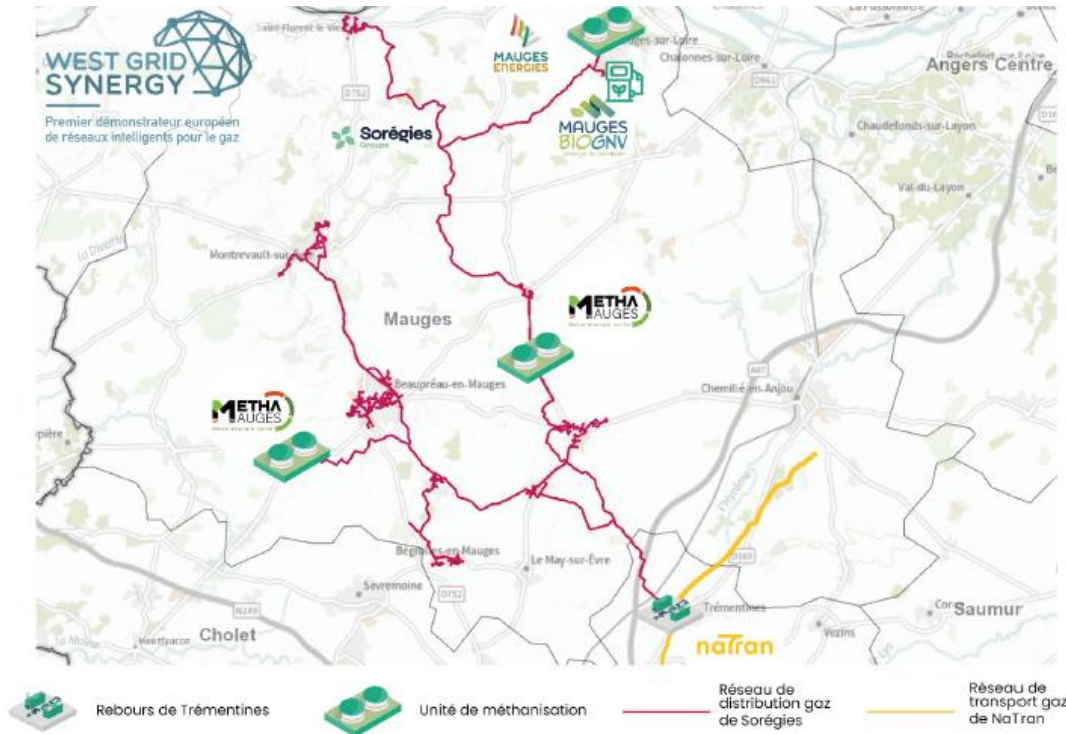
À fin 2025, un total **de 95 rebours** sont prévus, parmi lesquels **37** sont déjà en service et permettront de raccorder des sites de biométhane pour **une capacité totale de compression de 4,56 TWh/an**.



Travail de collaboration entre les opérateurs gaziers

Un premier maillage interopérateurs a été mis en service fin 2022 entre les réseaux des deux distributeurs GRDF et Sorégies au sud de Poitiers dans la Vienne permettant de déverser l'excédent de biométhane injecté sur le réseau de Sorégies dans le réseau de GRDF.

Un autre maillage entre les réseaux de ces deux distributeurs a été mis en service en novembre 2025 dans le nord à Loudun et cette fois c'est le réseau de Sorégies qui sert d'exutoire au biométhane qui transite dans le réseau de GRDF.



Mars 2025, pose de la première vanne



Novembre 2025, mise en service du rebours

Malgré la mise en œuvre de ces ouvrages sur les réseaux de distribution, ces solutions peuvent ne pas suffire pour accueillir la totalité de la production de biométhane, notamment en période estivale, mais également lorsque de gros consommateurs de gaz modifient leur cycle de production. La mise en place d'un rebours devient alors nécessaire.

Le premier rebours en France sur le réseau d'une Entreprise Locale de Distribution a été mis en service en novembre 2025 à Trémentines (49), une belle collaboration entre NaTran et Sorégies.

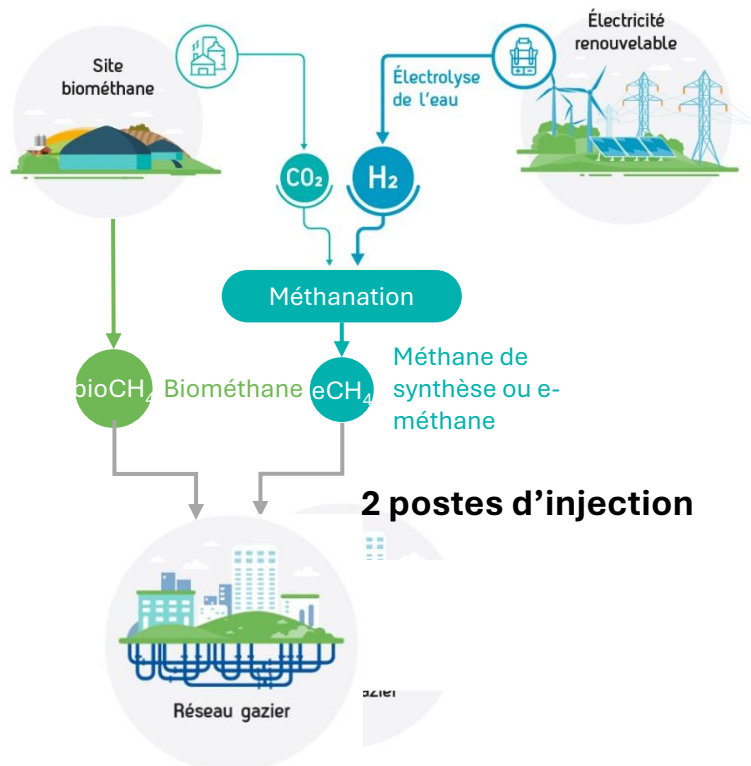
Première injection de méthane de synthèse avec le projet Denobio

Le projet en bref

Adossé au site de méthanisation agricole Energia Thiérarche à Lesquielles-Saint-Germain (02), le projet Denobio porté par Enosis vise à produire du e-méthane par méthanation biologique à partir de CO_2 épuré mais aussi du biogaz brut. L'utilisation du digestat pour nourrir le consortium de bactéries sera testée. Le site injecte dans le réseau exploité par GRDF depuis le 2 juillet 2025, avec une capacité de production de 4,5 GWh/an.



Installation Denobio d'Enosis



Choix d'un poste d'injection dédié pour l'injection du méthane de synthèse

La méthode d'injection mutualisée entre le flux de biométhane et de e-méthane permet une optimisation des coûts mais nécessite un comptage différencié. La méthode d'injection séparée (poste d'injection dédié) a été retenue pour le projet Denobio, principalement pour éviter l'impact de ce projet pilote sur l'injection de biométhane de l'unité de méthanisation existante.

Ce projet ouvre la voie pour d'autres projets de power-to-methane

Ce projet a permis la levée de verrous techniques liés à l'injection et la montée en compétences à la fois du porteur de projet et de GRDF sur l'injection de e-méthane : il ouvre la voie pour les futurs projets de power-to-methane.

Premier hub de biométhane porté

Le projet en bref

Le site d'Ardoix est le premier hub de gaz porté en France, agrégeant la production de 5 unités de méthanisation agricoles, anciennement en cogénération : le site central d'Agritexia 2 (Ardèche) et quatre sites « satellites » situés sur des élevages de vache laitières : Agritexia 1 (Ardèche), Methadaines (Haute-Savoie), Metha CN (Drôme) et La Limone (Isère).

Le biométhane produit sur chacun des quatre sites satellites est transporté sous forme comprimée par camions citernes roulant au GNV. A l'arrivée sur le site d'Agritexia 2, le biométhane est détendu pour être injecté dans le réseau de gaz. Ce hub d'injection, situé à Ardoix (Ardèche) est en service depuis fin octobre 2024. Méthagora porte l'ensemble des investissements financiers.

Ce hub représente une capacité de 35 GWh/an, et la commercialisation du gaz est assurée par un contrat de gré-à-gré, appelé Biomethane Purchase Agreement (BPA), signé entre Méthagora et Renera. Ce mécanisme contractuel, entièrement privé, permet la commercialisation sans aucun coût pour l'Etat ni les particuliers.

Le biométhane porté, une solution pour les sites qui ne peuvent pas être raccordés directement au réseau de gaz

Le biométhane porté est une solution pour les sites de méthanisation qui ne peuvent pas injecter directement dans le réseau de gaz naturel. Cette solution est particulièrement utile pour les sites en cogénération souhaitant passer au biométhane mais qui sont trop éloignés des réseaux de gaz ou dont la capacité d'investissement est insuffisante pour porter le projet seul.



Hub Ardoix, crédit photo Methagora

Accélérateur de projets agricoles METHABOOST

GRDF et NaTran en partenariat avec le Village by CA et campus Xavier Beulin Les champs du possible ont conçu un programme pour accompagner pas à pas les agriculteurs dans leur projet de méthanisation sur le modèle entrepreneurial. Méthaboost est structuré en 3 phases indépendantes rythmées et totalement gratuites pour les agriculteurs.

Au moyen de formation, de mises en relation et d'aide à la conception et la planification du projet et à raison de 2 heures par semaine pendant 5 à 8 semaines, de 2 journées de *speed meeting* et de points réguliers, les agriculteurs sont accompagnés pour aboutir à leur modèle de développement puis à la construction du site.

Sur les 15 exploitations agricoles engagées dans la première promotion Méthaboost initiée mi-2024 dans les locaux du Campus à Châteaudun (28), 11, structurées autour de 3 projets de méthanisation agricole, sont désormais engagées dans la phase 3 (études payantes, dossiers réglementaires, financement et construction).

A ce jour, 3 autres promotions ont intégré le programme dont une à distance pour la Région Centre-Val de Loire, une à Vierzon (18) et une à Loches (37)

La duplication du programme est en cours sur d'autres territoires en France avec d'autres antennes Village by CA ou bien le cluster Méthatlantique dans l'Ouest.

Détail des ateliers

PHASE 1 :

1^{er} atelier : Acculturation

2^{ème} atelier : Bien nourrir mon méthaniseur

3^{ème} atelier : Trouver un lieu

4^{ème} atelier : Financement du projet / Levée de fonds

5^{ème} atelier : Choisir son modèle de développement

PHASE 2 :

6^{ème} atelier : Acceptabilité

Speed meeting Bureaux d'Etudes

Speed meeting Développeurs

PHASE 3 :

Développement + Construction + suivi

*Etude collaborative des opérateurs de
réseaux de gaz français*

-
Février 2026

